

Éléments nécessaires au renouvellement de la dérogation permanente pour intervention sur les nids de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) de Strasbourg



- Bilan de la nidification
- Bilan des actions de mise en sécurité de nid éventuelles
- Bilan des mesures de gestion mise en œuvre

Année 2019

Table des matières

1	RAPPEL DU CONTEXTE	1
2	BILAN DE LA NIDIFICATION	1
2.1	NIDIFICATION DANS LE QUARTIER DE L'ORANGERIE	1
2.2	NIDIFICATION DANS LE QUARTIER DE LA ROBERTSAU	3
3	LES OPERATIONS DE MISE EN SECURITE MENEES EN 2019	3
4	LES MESURES DE GESTION	3
4.1	LA COMPENSATION DE LA DESTRUCTION DE NID	3
4.2	LA GESTION DU PATRIMOINE ARBORE DANS LE QUARTIER DE L'ORANGERIE.....	4
4.3	LA GESTION DES MILIEUX OUVERTS NATURELS OU SEMI NATURELS DE LA ROBERTSAU	5

1 Rappel du contexte

Suite à la délibération de la Commission Dérogation Espèces Protégées du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est (Avis DEP n° 2017 - 46), une dérogation annuelle pour intervenir sur les nids de cigognes blanches en cas de mise en sécurité, a été attribuée à la Ville de Strasbourg (arrêté préfectoral du 10 janvier 2019).

Le renouvellement annuel de cette dérogation nécessite la transmission en fin d'année aux services de l'Etat d'un rapport relatant :

- le déroulement des opérations de mise en sécurité éventuelles,
- l'avancement de la mise en œuvre des mesures de gestion,
- le bilan de la nidification sur le secteur de l'Orangerie et de la Robertsau.

Le présent document expose donc l'ensemble des éléments cités ci-dessus pour 2019 dans le but du renouvellement de la dérogation pour l'année 2020.

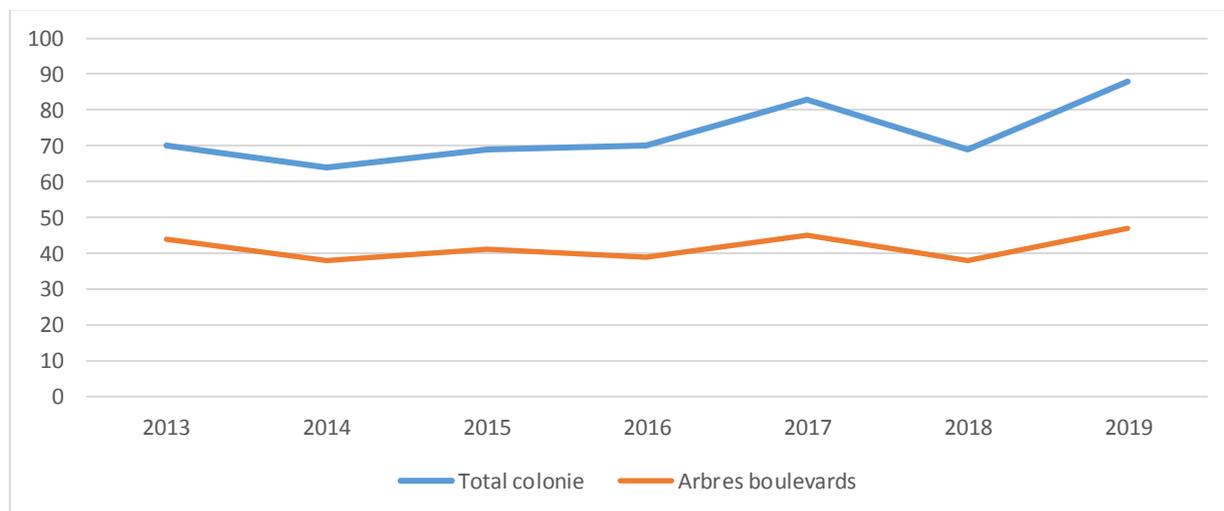
2 Bilan de la nidification

2.1 Nidification dans le quartier de l'Orangerie

Au total au cours de la saison de reproduction 2019, **88 nids ont été investis par un couple de cigognes** sur le secteur de l'Orangerie. Ce chiffre est bien supérieur à celui de 2018 où un fléchissement de l'accroissement de la colonie avait été enregistré (70 nids occupés). La carte ci-après localise les nids occupés durant la saison 2019.

Concernant plus spécifiquement les alignements problématiques de platanes bordant les boulevards du Président Edwards et de l'Orangerie, **47 nids ont été occupés**. Il s'agit du maximum de nids relevés sur ces alignements depuis le début du suivi.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de nids occupés chaque année au sein de la colonie de l'Orangerie¹ depuis 2013.

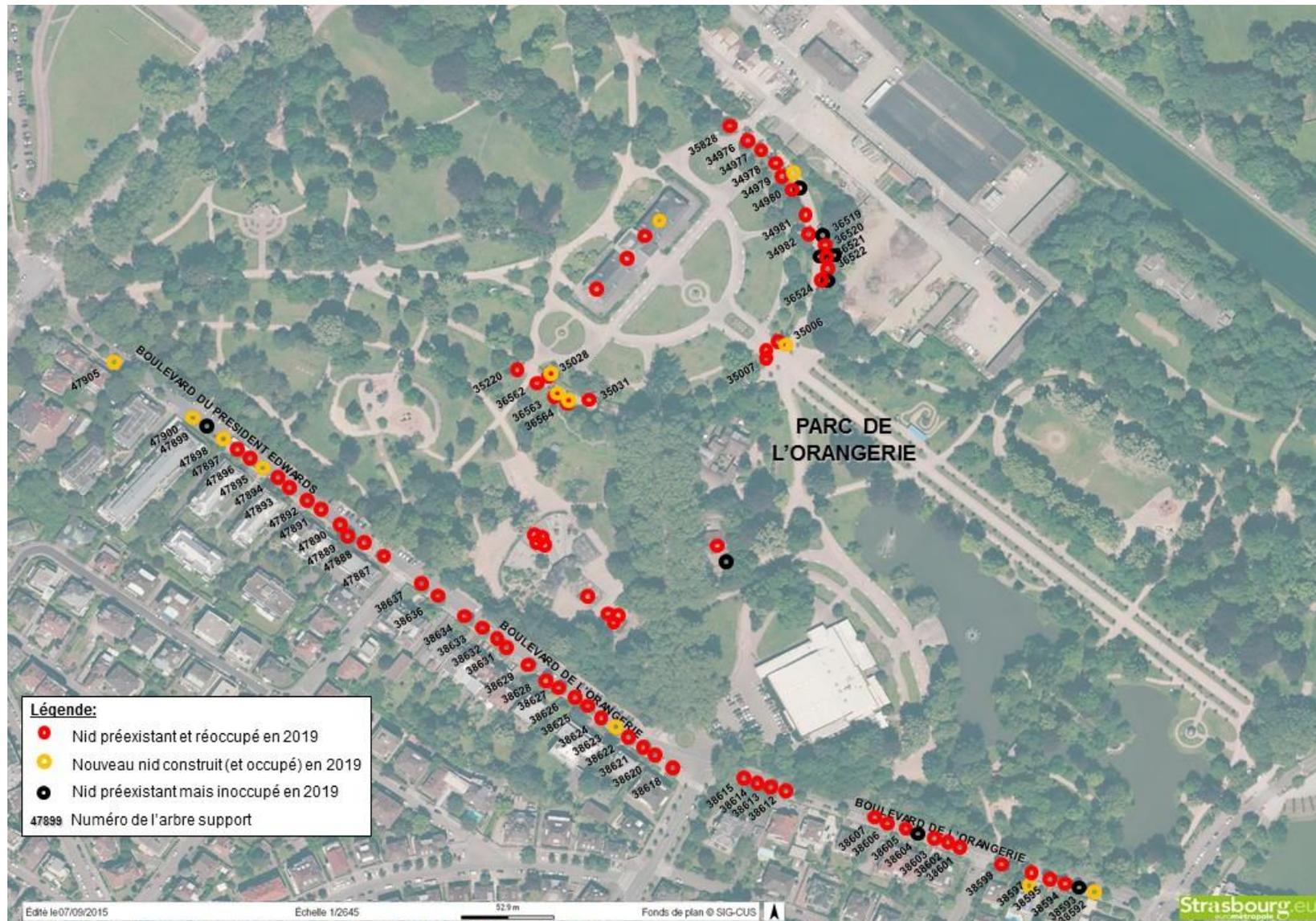


Graphique 1 : Evolution du nombre de nids occupés depuis 2013 au sein de la colonie de l'Orangerie à Strasbourg

Le maximum de couples nicheurs noté en 2019 contredit l'espoir de voir se stabiliser la colonie émis suite à la baisse relevée de 2018. Toutefois, même si le solde reste positif le nombre de nids est relativement stable au niveau des boulevards.

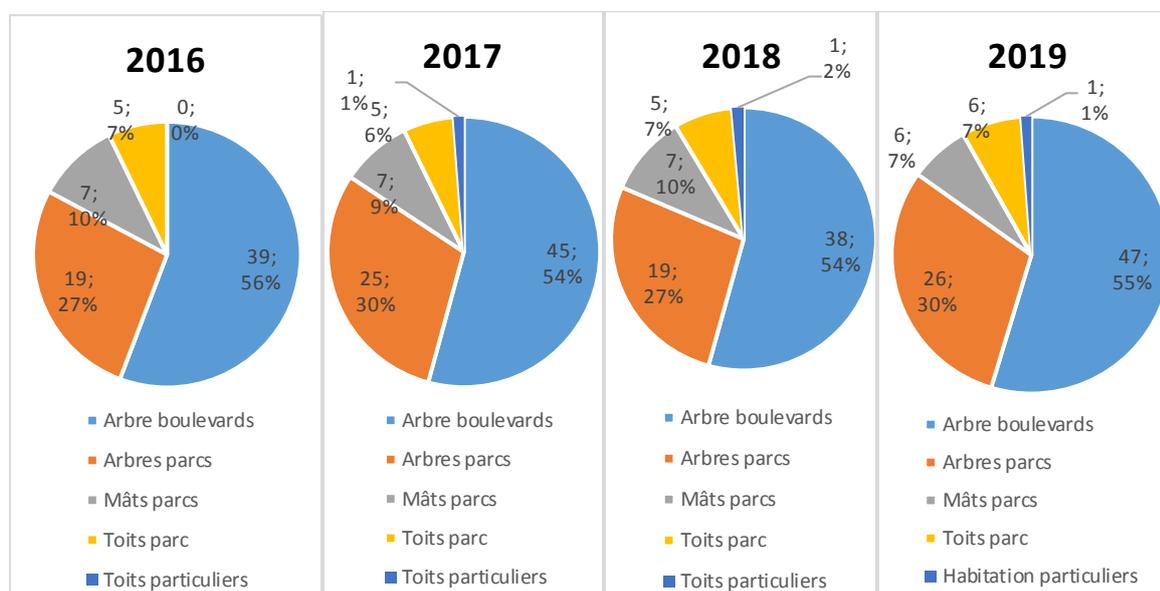
¹ Tous les nids construits ne sont pas systématiquement occupés chaque année. Seuls les dispositifs investis par un couple sont pris en compte car reflètent au mieux les effectifs nicheurs d'une année, et ce, même si la nidification échoue au cours de la saison.

Dérogation permanente pour intervention sur les nids de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) de Strasbourg
Bilan 2019



Carte 1 : localisation des nids de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) occupés durant la saison de reproduction 2019 au sein de la colonie du Parc de l'Orangerie à Strasbourg

Les graphiques ci-après montrent la distribution des nids en fonction de leur localisation, soit au sein du parc de l'Orangerie, c'est-à-dire dans le secteur moins problématique vis-à-vis des risques (arbres, toits et mâts), et en-dehors du parc dans les zones plus problématiques (alignements d'arbres des boulevards et bâtiments).



Graphique 2 : répartition des nids en fonction de leur localisation depuis 2016

Si le nombre de nids évolue d'un secteur à l'autre, proportionnellement la répartition de ceux-ci n'a guère changé depuis 2016 : plus de la moitié des nids se situe en dehors du parc urbain de l'Orangerie.

2.2 Nidification dans le quartier de la Robertsau

Afin d'attirer les cigognes vers un secteur plus naturel et moins conflictuel du point de vue de la cohabitation Homme/Cigogne, trois embases de nids ont été mises en place sur le site de la ferme de Bussière en périphérie nord de l'agglomération strasbourgeoise dans le quartier de la Robertsau. Deux plates-formes sur mâts ayant été installées en compensation de l'abattage de deux arbres supports de nids au sein du parc de l'Orangerie en 2015.

En 2019, **une seule embase est occupée** par un couple de Cigogne blanche (4^{ème} année consécutive). Ce couple y a élevé deux jeunes jusqu'à leur envol.

Aucun autre cas de nidification ou tentative de nidification n'a été relevé dans le secteur de la Robertsau pour l'instant.

3 Les opérations de mise en sécurité menées en 2019

Etant donné qu'aucune situation à risque impliquant un nid de cigogne ou son support n'a été rencontrée, aucune intervention de mise en sécurité n'a été nécessaire durant l'année 2019.

4 Les mesures de gestion

4.1 La compensation de la destruction de nid

La Ville de Strasbourg s'est engagée à compenser chaque destruction de nid urbain par l'étêtage d'un arbre dans les secteurs naturels de la Robertsau, afin de le rendre attractif aux cigognes et attirer les oiseaux vers des milieux plus favorables car plus naturels.

Aucune destruction de nid n'ayant été nécessaire en 2019, aucun arbre n'a donc jusqu'à présent été traité au cours de cette année pour compenser la perte de site de nidification.

Toutefois l'étêtage de peupliers en limite du parc du château de Pourtalès (quartier de la Robertsau) est à l'étude. En effet, la programmation pour 2020 d'opérations de gestion du patrimoine arboré est l'occasion de traiter quelques arbres en dehors de toute compensation à la destruction de nid. Il s'agirait d'une opportunité d'évaluer l'attractivité de ce secteur et de cette mesure pour les cigognes en recherche de site de nidification.

4.2 La gestion du patrimoine arboré dans le quartier de l'Orangerie

Afin de limiter les nuisances et les risques engendrés par la concentration de nids en périphérie du parc de l'Orangerie, le Service espaces verts et de nature de la Ville de Strasbourg a adapté ses pratiques de gestion des arbres d'alignement. La taille annuelle dite « en tête de chat », particulièrement favorable aux cigognes, a été abandonnée au profit d'une taille sélective des brins, préservant une couronne de branches décourageant l'installation des oiseaux.

Ce type de taille a été mis en œuvre pour la cinquième année consécutive par les agents municipaux sur les platanes bordants les boulevards du Président Edwards et de l'Orangerie.

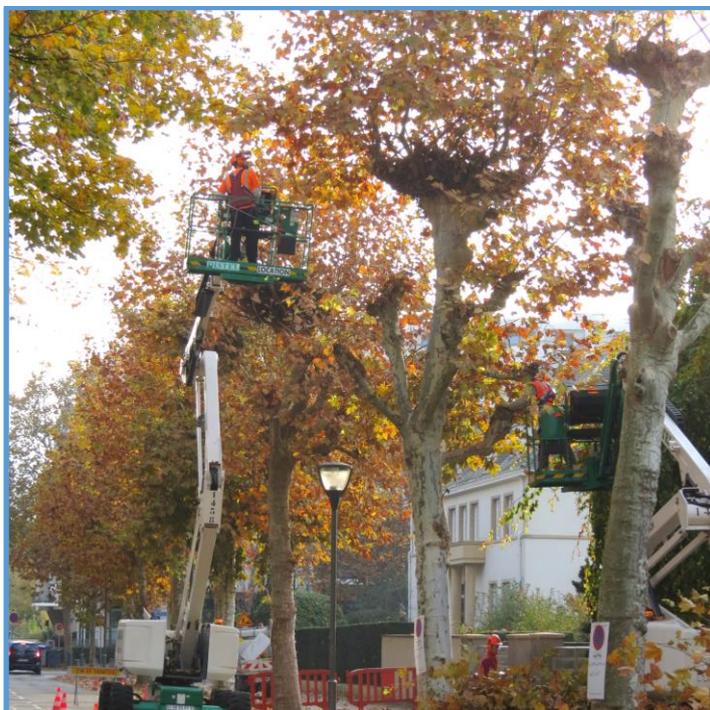


Figure 1 : opération de taille sur l'alignement de platanes du boulevard de L'Orangerie à l'automne 2018

A contrario, au sein même du parc, là où la présence de nids n'engendre pas ou peu de risque, l'ensemble des platanes traités en port architecturé est toujours conduit en « tête de chats ».

Au sein du parc, aucun nourrissage artificiel n'a bien évidemment été prodigué aux oiseaux libres par le personnel du zoo de l'Orangerie ou autre.

4.3 La gestion des milieux ouverts naturels ou semi naturels de la Robertsau

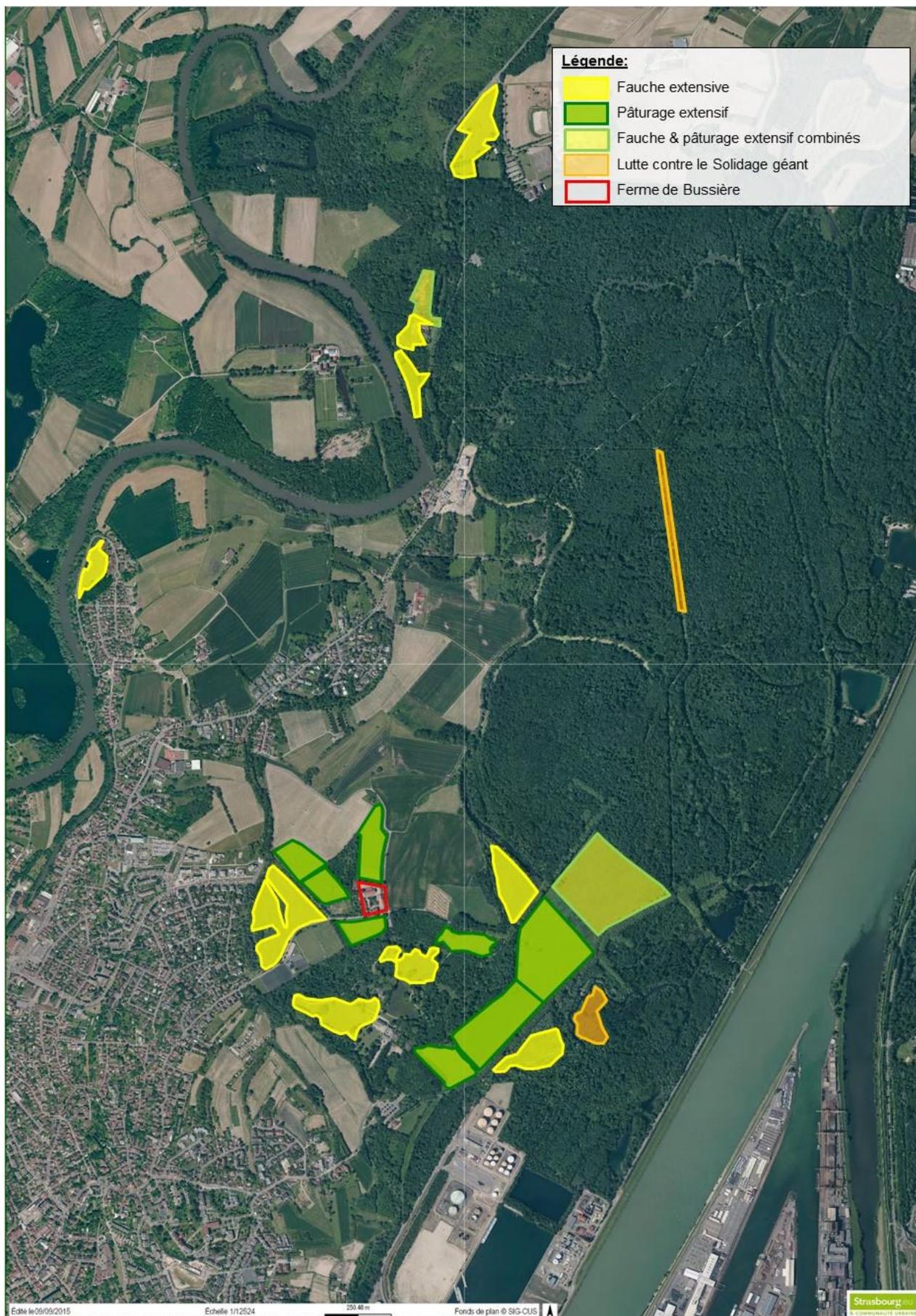
Les surfaces prairiales propriétés de la Ville de Strasbourg situées à la Robertsau et dont une grande partie est comprise dans le périmètre de la future Réserve naturelle nationale de la Robertsau et de La Wantzenau, bénéficient d'une gestion extensive, voir conservatoire. Cette gestion favorable à la biodiversité convient aux cigognes blanches et particulièrement à leurs proies.

Un plan de gestion a été défini pour chaque prairie en fonction des enjeux liés à la faune, la flore et aux habitats naturels en place. Des suivis écologiques (suivi d'espèces ou d'habitats et/ou suivi des effets des pratiques de gestion) permettent de réajuster régulièrement ce plan.

Les pratiques mises œuvre en 2019 sont listées dans le tableau suivant et localisées sur la carte ci-après.

Surface et mode de gestion	Modalités de mise en œuvre
20,6 ha de prairie de fauche extensive	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dates d'intervention échelonnées de début juin à mi-juillet selon les parcelles en fonction des enjeux écologiques ; ▪ Quelques parcelles ont été fauchées en regain à compter du 10 septembre ; ▪ Fauche centrifuge permettant à la faune de fuir vers l'extérieur de la parcelle ; ▪ Préservation systématique d'une zone refuge correspondant à 10% de la surface totale. Ces surfaces non fauchées jusqu'à l'année suivante maintiennent un habitat favorable pour la petite faune jusqu'à la repousse du couvert herbacé et permet à une partie de la végétation de réaliser un cycle biologique complet (production de graines notamment).
18,6 ha de pâturage extensif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chargement en bétail dépendant de la surface de la parcelle et du type de couvert ; ▪ Période de mise en pâture en fonction des enjeux écologiques (floraison de plantes patrimoniales par exemple) ; ▪ Divers herbivores employés : ovins, bovins et équins.
9,4 ha où fauche et pâturage extensifs ont été combinés	Application des mesures des deux modes précédents. Le pâturage intervenant au moment du regain.
2,5 ha de surface envahie par une espèce végétale exotique envahissante	Des secteurs envahis par le Solidage géant (pâtures délaissées, conduites de gaz) ont fait l'objet d'une fauche ou d'un débroussaillage en période propice dans le but de restaurer une végétation prairiale diversifiée.

Tableau 1 : Les modes de gestion des milieux prairiaux et leur modalité de mise en œuvre en 2019 à la Robertsau par la Ville de Strasbourg



Carte 2 : modes de gestion appliqués en 2019 sur les parcelles de prairie appartenant à la Ville de Strasbourg